



Terrorisme : Les banques burkinabè respectent les réglementations

mardi 10 juillet 2018, par Burkinapmepmi.com

La Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina Faso (APBEF-B) ont organisé un point de presse, le 5 juillet 2018 à Ouagadougou, au terme de leur 2e rencontre de concertation trimestrielle de l'année.

Les banques burkinabè respectent les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. C'est du moins ce qui ressort du point de presse que l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina Faso (APBEF-B) et la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) ont co-animé à la fin de leur 2e rencontre de concertation trimestrielle de l'année, le jeudi 5 juillet 2018 à Ouagadougou.

Sur la question, a dit le président de l'APBEF-B, Martial Goeh-Akue, les institutions bancaires burkinabè contribuent à cette lutte à travers la formation initiale et continue de leur personnel, la dotation des banques d'outils permettant de détecter les transactions suspectes, la collaboration avec la Cellule nationale de traitement des informations financières (CNTIF) et la désignation de répondants de la CNTIF au sein des banques. « Quand nous détectons des transactions suspectes, nous transmettons les informations à la Cellule qui prend les dispositions appropriées à cet effet », a ajouté M. Goeh-Akue, par ailleurs DG de ORABANK.

La contribution, a poursuivi le vice-président de l'Association, Joël Touré, se fait dans les limites des capacités des banques, parce que toutes les transactions ne se font pas via les institutions financières. En plus de la CNTIF, a expliqué M. Touré, également DG de UBA, les autorités judiciaires ont fréquemment recours aux banques, pour leur demander des informations sur les opérations de certaines personnes et organisations, et dans de tels cas, a-t-il noté, les banques sont tenues de livrer les informations. Le président de l'APBEF-B, a cependant reconnu que des efforts restent à faire avec notamment la sensibilisation et la formation des agents des différentes banques afin d'être plus efficaces.

Les activités économiques en progression

Au-delà de la question de la lutte contre le terrorisme, les travaux de la 2e rencontre trimestrielle ont porté, à entendre le directeur national de la BCEAO, Charles Luanga Ki-Zerbo, sur l'évolution de la situation économique, de l'activité bancaire et de la microfinance en fin mars 2018 et les préoccupations du secteur privé à l'endroit des établissements de crédits. De plus, la mise en œuvre des réformes prudentielles et la circulation des signes monétaires étaient à l'ordre du jour.

Au titre de l'évolution de la situation économique, M. Ki-Zerbo a relevé un dynamisme de l'activité

économique, tant au niveau de l'UEMOA que du Burkina Faso avec respectivement, un PIB en progression de 6,5% et 6,7%. Le secteur bancaire et de la microfinance, a précisé le directeur national de la BCEAO a continué à progresser avec une diversification de l'offre de services financiers, et un accent accru sur la digitalisation et la délivrance de nouveaux agréments au profit de Wenkuni bank international ainsi que de la Banque agricole du Faso.

La mise en œuvre des réformes prudentielles, quant à elles nécessitent, selon Charles Luanga Ki-Zerbo, d'assurer la qualité de la gouvernance des établissements à travers une répartition claire et spécifique des rôles et responsabilités des acteurs au sein de chaque entité. La rencontre, a-t-il conclu, a permis de relever l'insertion des dispositions de la Loi uniforme sur la répression du faux monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires dans le nouveau Code pénal burkinabè promulgué le 22 juin dernier.

Jean-Marie TOE & Mariam ZOUANGA

(Stagiaire)

Sidwaya.bf